

MAZDA SÉRÉNITÉ : UNE COUVERTURE OPTIMALE EN 5 POINTS

- Garantie complémentaire **de 12 à 48 mois** au-delà de la garantie constructeur de 3 ans et/ou 100 000kms (au premier des deux termes échus) soit **jusqu'à 7 ans de garantie**
- **Kilométrage illimité**
- Prise en charge des pannes **dans toute l'Europe** ⁽²⁾
- Assistance 24H/24H - 7j sur 7
- **Garantie cessible** lors de la revente de votre véhicule

ROULEZ SEREINEMENT

- Bénéficiez d'une **protection complète** ⁽¹⁾
- Soyez **tranquille** face aux imprévus
- Voyagez serein **dans toute l'Europe** ⁽²⁾
- Multipliez vos déplacements en toute sérénité
- Profitez d'une **solution de mobilité** ⁽³⁾ en cas d'immobilisation de votre véhicule
- **Optimisez la valeur de revente** de votre véhicule

JUSQU'À
7 ANS**
DE GARANTIE*



www.cargarantie.fr

www.mazda.fr

Votre distributeur Mazda vous renseigne :

Le concessionnaire du réseau Mazda participant est assuré auprès de CarGarantie et de Assurima.

La panne mécanique est assurée par :
CG Car-Garantie Versicherungs-AG - Succursale France -
7 rue de Kingersheim - 68120 Richwiller - 483 801 833 RCS MULHOUSE

Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par :
ASSURIMA 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9
481 514 149 RCS NIORT

Entreprises régies par le Code des Assurances.

Document non contractuel susceptible d'être modifié.
FR-AG - 107521.2 - 0ez; 0fa - Version: 02/2018

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE Mazda Sérénité Roulez en toute tranquillité



zoom-zoom



JUSQU'À
7 ANS**
DE GARANTIE*

JUSQU'À 7 ANS** DE SÉRÉNITÉ :

Pour une satisfaction optimale, vous pouvez souscrire Mazda Sérénité qui se compose d'une **garantie complémentaire et d'une assistance**. Mazda a choisi Car-Garantie et Mazda Assistance, acteurs incontournables de la garantie d'assurance et d'assistance, pour concevoir Mazda Sérénité, une garantie complémentaire panne mécanique et une assistance pour votre véhicule. En souscrivant à ce service :

- Bénéficiez d'une **couverture complète** des pièces mécaniques, électriques et électroniques (hors pièces d'usures) jusqu'à 7 ans ⁽¹⁾
- Bénéficiez d'une **assistance 24H/24H** et d'une **solution de mobilité** en cas de besoin ⁽³⁾ en cas de panne (y compris erreur de carburant, enfermement ou dysfonctionnement des clés et crevaison), d'accident.
- **Optimisez la valeur de votre Mazda** grâce à Mazda Sérénité, cessible au nouvel acquéreur. Vous n'aurez qu'à transmettre votre contrat de garantie comme justificatif de couverture.
- **Choisissez entre 12, 24, 36 et 48 mois** supplémentaires au delà de la garantie constructeur Mazda de 3 ans et/ou 100 000 kms (au premier des deux termes échus). Quelle que soit la durée choisie, Mazda Sérénité vous couvre **sans aucune limitation de kilométrage**, et ce **dans toute l'Europe** ⁽²⁾.

Misez sur la sérénité !

* Conformément aux conditions en vigueur de CG Car-Garantie Vers.-AG (MV07).

** Jusqu'à 4 ans de garantie complémentaire au-delà de la garantie constructeur de 3 ans.

(1) Retrouvez le détail des exclusions dans les conditions générales de vente de votre contrat de garantie. (2) France métropolitaine et dans toute l'U.E. (y compris la Suisse et la Norvège) lors de déplacements personnels ou professionnels de courte durée. (3) Retrouvez le détail des montants de prises en charge et leurs conditions et limites dans les Conditions Générales de la Garantie d'Assistance.

NOTRE FORCE : LA RÉACTIVITÉ DE PRISE EN CHARGE

Que faire en cas de dommage ? C'est très simple : appelez Mazda Assistance au numéro suivant : 09 77 43 19 91 depuis la France métropolitaine ou +33 9 77 43 19 91 depuis l'étranger, 24h/24h et 7j/7. Votre véhicule sera remorqué chez votre réparateur agréé Mazda ou chez un concessionnaire agréé Mazda le plus proche de votre lieu de dommage, qui s'occupera de la réparation et traitera directement avec CarGarantie. La totalité des frais des pièces et main d'œuvre, même en cas de dommages répétés, sera prise en charge⁽¹⁾. La réparation peut être effectuée dans n'importe quel atelier agréé Mazda dans toute l'Europe ⁽²⁾. Pour bénéficier de ces prises en charge, il vous suffit d'effectuer les entretiens périodiques et/ou kilométriques définis par Mazda. Si votre véhicule est immobilisé plus d'une journée, une solution de mobilité vous sera proposée⁽³⁾.

SOUSCRIVEZ A MAZDA SERENITE POUR ROULER SEREINEMENT

Votre durée de garantie choisie, ne vous préoccupez plus de rien : nous prenons les choses en main ! Lorsqu'une panne intervient, on ne choisit ni le lieu ni l'horaire, c'est pourquoi nous avons pensé à tout : une solution vous sera automatiquement proposée sur simple appel. Que vous soyez en France métropolitaine ou en Europe, la prise en charge est la même : voyagez serein ! En cas de réparations à effectuer et pour davantage de tranquillité, nous nous occupons de tout : nous avançons les fonds⁽³⁾. Enfin, lorsque vous aurez le projet de renouveler votre véhicule Mazda, vous pourrez optimiser la vente de votre véhicule en valorisant la garantie complémentaire Mazda Sérénité.

ETENDUE DE LA GARANTIE*

La garantie couvre toutes les pièces du véhicule comme décrit dans le contrat de Garantie à l'exception :

dés bougies d'allumage, courroies d'accessoires, tuyaux et conduites (direction assistée : les tuyaux haute pression sont couverts), échappement (le catalyseur et filtre à particules sont couverts), phares (les phares Xénon sont couverts), feux, lampes à incandescence, diodes lumineuses (LED), lampes à décharge (Xénon), fusibles, batteries, batteries pour véhicule à propulsion hybride, batteries pour véhicule à propulsion électrique, accumulateurs, condenseurs, dommage de la peinture, corrosion, étanchéité carrosserie ainsi que les joints, poignées et charnières, pièces chromées, moulures, pièces d'intérieur, tapis et garnitures d'intérieur, rembourrages des sièges, vitres, pneus, jantes, élimination des fuites d'huile (sauf : moteur, culasse, boîte de vitesse, boîte de transfert et différentiel), travaux de réglage et remises à zéro, entretiens, travaux de maintenance ainsi que les pièces soumises à une usure naturelle, comme les plaquettes de freins, garnitures de freins, mâchoires de freins, disques de freins, disques et garnitures d'embrayage, balais essuie-glace, amortisseur. L'huile moteur, le filtre à huile, l'huile de boîte, l'huile de boîte automatique, l'huile de direction assistée, le liquide de freins, l'antigel, le liquide de refroidissement, les courroies d'accessoires, les tuyaux et conduites sont pris sous garantie uniquement lorsqu'ils doivent être remplacés en rapport avec d'autres dommages garantis.

